



38.1.1-00323

CEDRIC
3040 ROUTE DE TARASCON
13160 CHATEAURENARD

A l'attention du représentant légal

Le 11 juillet 2023

Lettre envoyée en recommandé avec AR réf. 2C18424300255

OBJET : Votre contrat de fourniture a pris fin le **31/12/2022**

Identifiant BP Groupe : 108864290

Madame, Monsieur,

Vous avez bénéficié jusqu'au **31/12/2022** d'un contrat de fourniture **d'électricité** avec TotalEnergies Electricité et Gaz France (ci-après « TotalEnergies ») dont vous trouverez en Annexe 1 la liste des sites concernés.

Dans nos précédents courriers, nous vous indiquions devoir, dans le cas où vous n'auriez pas conclu un nouveau contrat, résilier votre contrat et procéder à la coupure de vos sites. Nous mentionnions également que si ces sites n'étaient pas résiliés au 1/1/2023, nous serions dans l'obligation de vous facturer dans l'intervalle des tarifs revus à la hausse, en lien avec les conditions de marché élevées fin 2022.

Jusqu'à aujourd'hui, afin de vous permettre de poursuivre votre activité dans le contexte de crise des marchés de l'énergie, nous avons choisi à titre exceptionnel de ne pas couper l'approvisionnement de vos sites malgré l'absence de signature d'un nouveau contrat de fourniture. Ce faisant, vous avez ainsi pu bénéficier jusqu'à là d'une continuité de fourniture d'énergie, aux conditions de votre ancien contrat.

Pour autant, les conditions actuelles de marché ne nous permettant pas de maintenir vos prix, nous vous invitons à contacter rapidement **notre partenaire commercial Sami GARRAZ par téléphone au 03 29 45 45 25 ou par email (sami.garraz@ambianceecoenergies.fr)** afin de définir une offre adaptée à vos besoins et conclure un nouveau contrat de fourniture.

Sans nouveau contrat signé au plus tard le **16/07/2023**, nous serons dans l'obligation de demander au Gestionnaire de Réseau de procéder à la résiliation de vos sites fournis par TotalEnergies au **31/07/2023**.

L'opération de résiliation pouvant prendre plusieurs semaines, elle sera initiée dès le **16/07/2023** et pourra entraîner la suspension de la fourniture d'énergie des sites au plus tôt le jour suivant l'échéance de votre contrat, soit le **01/08/2023**.

Si toutefois vous ne souhaitez pas conclure un nouveau contrat de fourniture avec nous, il vous appartient de nous en informer et de conclure avec le fournisseur de votre choix un nouveau contrat afin que l'ensemble de vos sites soient repris par ce fournisseur à compter du **01/08/2023**.

Dans l'attente d'un prochain échange avec notre équipe commerciale, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Yves POULOUIN

Directeur Commercial Entreprises

Annexe 1 : Liste des sites de consommation

N° du Point de Livraison (PDL)	Segment	Adresse	Code Postal	Ville
25883067924636	C5	265 DRAILLE DE MAGNE	13570	BARBENTANE